

LA FERTÉ ALAIS ESSONNE

DATE DE CONVOCATION

10 février 2022

DATE D'AFFICHAGE

10 février 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27 Présents : 15 Votants : 23

OBJET

BONS CADEAUX JEUNES DIPLOMES POUR LE BREVET DES COLLEGES (DNB) 2021

Pour: 23 Contre: 0 Abstention: 0

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS

L'an deux mille vingt-deux, le 16 février à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle Jules Menet, étant donné la crise sanitaire actuelle, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents: Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Alain SOUEDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AVEZEDO, Annick BAZIN, Stéphane LE PECULIER, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Étaient absents excusés :

Hervé FRANEL Alexa PELAGE

Marie-Solange GRILLOT Stéphanie MARTINS VIANA

Julien CAYZAC Maria PIRKA Philippe VAN ROSSOMME

Rodolphe WELSCH

Donne pouvoir à :

Ariel SHEPS Stéphane RAYNAL Jacqueline GALEAZZI Claire HERLIN

Sylvain PASTORELLO Guy-Charles HUMBERT Mariannick MORVAN

Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Était (ent) absent (es): Laurent PERTHUIS, Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Léa PHALLIPOUX

DELIBERATION

BONS CADEAUX JEUNES DIPLOMES POUR LE BREVET DES COLLEGES (DNB) 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, CONSIDERANT l'avis de la Commsion Scolaire du 19 janvier 2022 CONSIDERANT l'avis de la Commission des finances du 7 février 2022,

CONSIDERANT que 11 jeunes sont concernés par ces diplômes,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

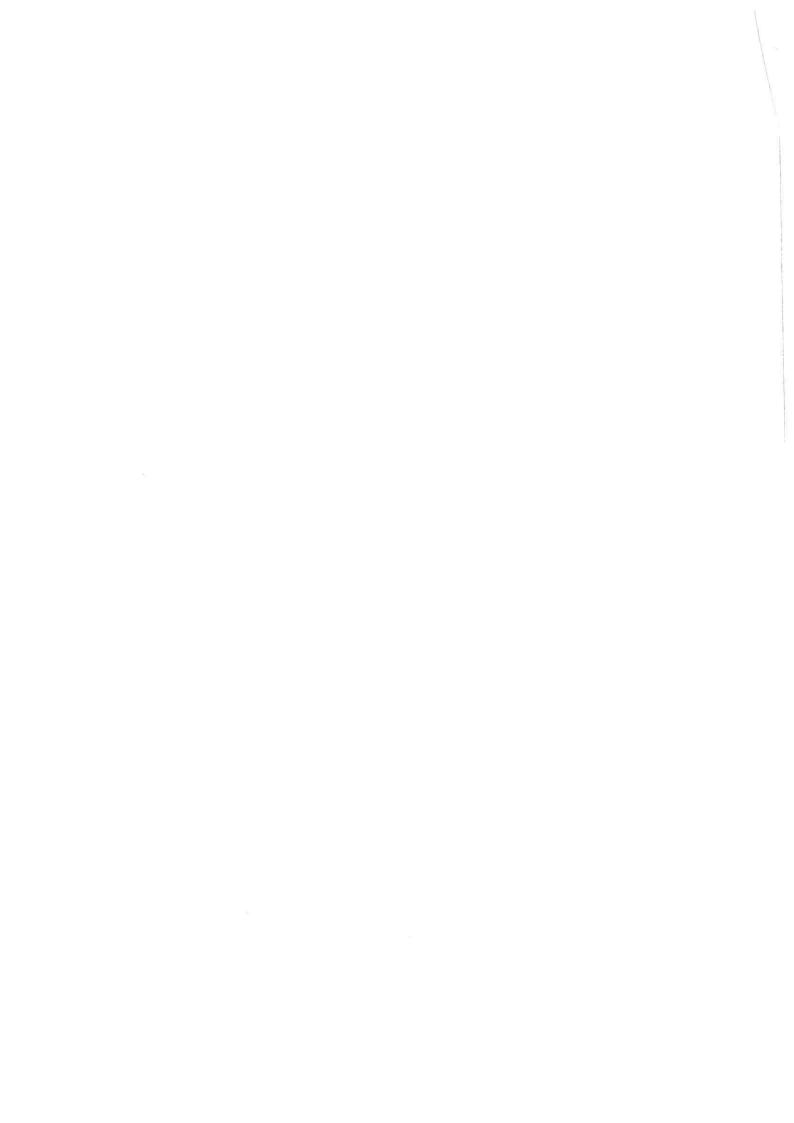
AUTORISE l'achat de bons cadeaux pour les jeunes diplômés de la ville à hauteur de 165 €.

DIT que le montant est arrêté à la somme de 15 Euros pour l'obtention du brevet des collèges avec mentions « très bien ».

PRECISE que les personnes absentes le jour de la remise de ces bons cadeaux, (sauf pour raison médicale ou présence à l'école), ne pourront pas recevoir ces derniers.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision. Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre. Pour copie conforme

Le Maire. Mariannick MORVAN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

BONS CADEAUX JEUNES DIPLOMES POUR LES BREVET DES COLLEGES

Objet de l'acte : DNB 2021

Date de décision: 16/02/2022

Date de réception de l'accusé 24/02/2022

de réception :

Numéro de l'acte: 012 2022

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20220216-012_2022-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 7.1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier : 12 BONS CADEAUX JEUNES DIPLOMES POUR DNB 2021.pdf (99_DE-091-219102324-20220216-012_2022-DE-1-1_1.pdf)